

PLUi

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS,
TERRITOIRE DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CHER A LA LOIRE (41)

Élaboration

ANNEXES SANITAIRES

05.0



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
communautaire du 9 décembre 2019,

Approuvant le PLUi sur le territoire du Cher à la Loire
au sein de la Communauté de communes Val de
Cher Controis

Le Président,

Jean-Luc BRAULT

SITUATION ACTUELLE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Pour rappel, le diagnostic met en évidence que l'adduction en eau potable du territoire est très disparate selon les communes.

Une gestion en SIAEP :

- SIAEP Montrichard Val de Cher, Saint-Julien-de-Chédon et Faverolles-sur-Cher ;
- SIAEP de Thésée pour la desserte de Monthou-sur-Cher ;
- SIAEP de Pontlevoy-Thenay.

Une gestion communale directe :

- Chissay-en-Touraine ;
- Vallières-les-Grandes ;
- Saint-Georges-sur-Cher.

SIAEP MONTRICHARD VAL DE CHER, SAINT-JULIEN-DE-CHEDON ET FAVEROLLES-SUR-CHER

<p>Points de prélèvements</p>	<p>4 (2 à Montrichard, 2 à Saint-Julien-de-Chédon) → 470 139 m³ prélevés en 2016</p> <p>Capacité max des forages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vallée du Chanvre (Montrichard) = 230 000 m³/an - Bonneterie (Montrichard) = 230 000 m³/an - Bordebure (Saint-Julien) = 50 000 m³/an - Les Plombs (Saint-Julien) = 120 000 m³/an <p>Capacité de production annuelle totale : 630 000 m³/an</p>
<p>Réservoirs</p>	<p>9 réservoirs (sur tour ou semi-enterrés) pour une capacité totale de 3 024 m³ : 7 à Montrichard Val de Cher (dont 3 à Bourré), 1 à Saint-Julien-de-Chédon</p>
<p>Rendement du réseau</p> <p><i>Rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers, le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.</i></p> <p><i>Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes.</i></p>	<p>84,3 % en 2016 (78,6 % en 2015)</p>
<p>Indice linéaire des pertes</p> <p><i>L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.</i></p>	<p>1,6 m³/l/km en 2016 (2,1 m³/l/km en 2015)</p>
<p>Protection de la ressource en eau</p> <p><i>Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.</i></p>	<p>80 % en 2016 (80 % en 2015)</p>

SIAEP DE THESEE

Points de prélèvements	4 forages (2 à Monthou-sur-Cher, 2 à Saint-Romain-sur-Cher) → 486 696 m ³ prélevés en 2016 Capacité max des forages : - Les Trois Croix (Monthou-sur-Cher) = 1 600 m ³ /j - Noyer Bataillon (Monthou-sur-Cher) = 2000 m ³ /j - Les Grands Champs (Saint-Romain-sur-Cher) = 1600 m ³ /j - La Taille du Moulin (Saint-Romain-sur-Cher) = 1500 m ³ /j Capacité de production journalière totale : 6 700 m ³ /j soit pour 365 jours environ 2 445 500 m ³
Réservoirs	2 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 1 300 m ³ : 1 à Monthou-sur-Cher, 1 à Saint-Romain-sur-Cher
Rendement du réseau	90,5 % en 2014
Indice linéaire des pertes	0,5 m ³ /j/km en 2014
Protection de la ressource en eau	80 % en 2014

Une partie de la production d'eau potable (82 525 m³) est vendue au syndicat AEP de Pontlevoy-Thenay.

SIAEP DE PONTLEVOY-THENAY

Points de prélèvements	1 unité de production d'eau potable d'une capacité totale de 600 m ³ par jour → 104 916 m ³ prélevés en 2016 Capacité max du forage : Route de Blois = 300 000 m ³ /an
Réservoirs	1 réservoir d'une capacité totale de stockage de 1 000 m ³
Rendement du réseau	83,6 % en 2014
Indice linéaire des pertes	2,8 m ³ /j/km en 2014
Protection de la ressource en eau	80 % en 2014

82 525 m³ sont achetés au syndicat AEP de Thésée

CHISSAY-EN-TOURAIN

Points de prélèvements	2 unités de production → 54 895 m ³ prélevés en 2016 Capacité max des forages : - La Bernerie = 500 m ³ /j (sur 365 jours 182 500 m ³) - Beaune = 440 m ³ /j pour 85 000 m ³ /an Capacité de production annuelle totale : 267 500 m ³ /an
Réservoirs	Donnée non disponible
Rendement du réseau	60,2 % en 2015 (56,4 % en 2014)
Indice linéaire des pertes	4 m ³ /j/km en 2015 (4,7 m ³ /j/km en 2014)

Protection de la ressource en eau	100 % en 2015
--	---------------

VALLIERES-LES-GRANDES

Points de prélèvements	1 unité de production d'eau potable → 73 178 m ³ prélevés en 2016 Capacité max du forage : Les Bruyères = 72 700 m ³ /an
Réservoirs	1 réservoir
Rendement du réseau	78,7 % en 2016 (83,5 % en 2015)
Indice linéaire des pertes	0,8 m ³ /j/km en 2016 (0,6 m ³ /j/km en 2015)
Protection de la ressource en eau	60 % en 2016 (60 % en 2015)

SAINT-GEORGES-SUR-CHER

Points de prélèvements	2 unités de production → 198 852 m ³ prélevés en 2016 Capacité max des forages : La Prairie du Bray 1 et 2 = 280 000 m ³ /an
Réservoirs	Donnée non disponible
Rendement du réseau	61,9 % en 2016 (57,1% en 2015)
Indice linéaire des pertes	4,1 m ³ /j/km en 2016 (4,7 m ³ /j/km en 2015)
Protection de la ressource en eau	60,3 % en 2016 (60,1 % en 2015)

CONCLUSION SUR LA SITUATION ACTUELLE

Globalement, les différentes analyses effectuées régulièrement par l'Agence Régionale de la Santé révèlent la conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau potable distribuée sur ces différents réseaux communaux ou intercommunaux.

Les données disponibles tendent également à mettre en évidence une amélioration des réseaux de distribution, avec une progression des rendements de ces réseaux par rapport aux bilans antérieurs, et de fait une diminution des indices linéaires des pertes.

DEFENSE INCENDIE

Il est rappelé que tout risque d'incendie doit être défendu soit par le réseau d'adduction d'eau potable, soit depuis un point naturel, soit par une réserve artificielle. Concernant l'habitat isolé, des tolérances sont admises sur la distance au point de défense (400 m au lieu de 200 m en zone urbaine), et sur le débit (30 m³/h au lieu de 60 m³/h) ; toutefois, dans des circonstances particulières telles qu'en lisière de forêt, le niveau de défense demandé peut être supérieur.

BESOINS EXPRIMES DANS LE CADRE DU PLUI

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

SIAEP MONTRICHARD VAL DE CHER SAINT-JULIEN-DE-CHEDON ET FAVEROLLES-SUR-CHER

Capacité max du forage : 630 000 m³/an

Communauté de communes Val de Cher Controis

Volume produit en 2016 : 470 139 m³

Volume vendu en m³ en 2016 : 396 327 m³

%volume prélevé/volume vendu : 84,3 % en 2016

Capacité restante par rapport à la situation actuelle : 159 861 m³/an

Volume vendu envisageable : 134 762 m³/an

Volume moyen consommé par abonné : 100 m³/an

Nombre de logements supplémentaires à raccorder envisageables : 1 347 logements (=abonnés)

Il est attendu sur les communes de Montrichard, Bourré, Saint-Julien-de-Chédon et Faverolles-sur-Cher, le raccordement de 360 logements supplémentaires. Il n'est donc pas exprimé de besoin supplémentaire sur le réseau.

SIAEP DE THESEE

Capacité max du forage : 2 445 500 m³/an

Volume produit en 2016 : 486 696 m³

Volume vendu en m³ en 2016 : 440 459 m³ (82 525 m³ sont vendus au syndicat AEP de Pontlevoy-Thenay).

%volume prélevé/volume vendu : 90,5 % en 2014

Capacité restante par rapport à la situation actuelle : 1 958 804 m³/an

Volume vendu envisageable : 1 772 717 m³/an

Volume moyen consommé par abonné : 100 m³/an

Nombre de logements supplémentaires à raccorder envisageables : 17 727 logements (=abonnés)

Il est attendu sur la commune de Monthou-sur-Cher, le raccordement de 56 logements supplémentaires. Il n'est donc pas exprimé de besoin supplémentaire sur le réseau.

SIAEP DE PONTLEVOY-THENAY

Capacité max du forage : 600 m³ par jour pour 300 000 m³/an

Volume produit en 2016 : 104 916 m³ + 82 525 m³ sont achetés au syndicat AEP de Thésée = 187 441 m³

Volume vendu en m³ en 2016 : 156 700 m³

%volume prélevé/volume vendu : 83,6 % en 2014

Capacité restante par rapport à la situation actuelle : 195 084 m³/an

Volume vendu envisageable : 163 090 m³/an

Volume moyen consommé par abonné : 100 m³/an

Nombre de logements supplémentaires à raccorder envisageables : 1 630 logements (=abonnés)

Il est attendu sur la commune de Pontlevoy, le raccordement de 108 logements supplémentaires. Il n'est donc pas exprimé de besoin supplémentaire sur le réseau.

CHISSAY-EN-TOURAIN

Capacité max du forage : 267 500 m³/an

Volume produit en 2016 : 54 895 m³

Volume vendu en m³ en 2016 : 33 046 m³

%volume prélevé/volume vendu : 60,2 % en 2015

Capacité restante par rapport à la situation actuelle : 212 605 m³/an

Volume vendu envisageable : 127 988 m³/an

Volume moyen consommé par abonné : 100 m³/an

Nombre de logements supplémentaires à raccorder envisageables : 1 279 logements (=abonnés)

Il est attendu sur la commune de Chissay-en-Touraine, le raccordement de 36 logements supplémentaires. Il n'est donc pas exprimé de besoin supplémentaire sur le réseau.

VALLIERES-LES-GRANDES

Capacité max du forage : 72 700 m³/an

Volume produit en 2016 : 73 178 m³

Volume vendu en m³ en 2016 : 57 591 m³

%volume prélevé/volume vendu : 78,7 % en 2016

Capacité restante par rapport à la situation actuelle : 0 m³/an

Volume vendu envisageable : 0 m³/an

Nombre de logements supplémentaires à raccorder envisageables : 0 logements (=abonnés)

Il est attendu sur la commune de Vallières-les-Grandes, le raccordement de 40 logements supplémentaires. Les études en cours doivent permettre une augmentation des volumes produits afin de pallier aux difficultés de desserte des abonnés actuels et futurs. Quelques pistes sont déjà envisagées : recherche active des fuites, plan de renouvellement des canalisations, gestion des pressions, entretien et sécurité des ouvrages, interconnexion et dilution, création d'un forage supplémentaire.

SAINT-GEORGES-SUR-CHER

Capacité max du forage : 280 000 m³/an

Volume produit en 2016 : 198 852 m³

Volume vendu en m³ en 2016 : 123 089 m³

%volume prélevé/volume vendu : 61,9 % en 2016

Capacité restante par rapport à la situation actuelle : 81 148 m³/an

Volume vendu envisageable : 50 230 m³/an

Volume moyen consommé par abonné : 100 m³/an

Nombre de logements supplémentaires à raccorder envisageables : 502 logements (=abonnés)

Il est attendu sur la commune de Saint-Georges-sur-Cher, le raccordement de 200 logements supplémentaires. Il n'est donc pas exprimé de besoin supplémentaire sur le réseau, sur le temps du PLUi. Néanmoins, sur le plus long terme, il sera nécessaire d'envisager l'augmentation des capacités de production de ce réseau.

CONCLUSION SUR LES BESOINS A VENIR

Sur la plupart des réseaux d'adduction d'eau du Cher à Loire, les capacités sont globalement suffisantes à l'accueil de nouveaux logements. Toutefois, des travaux doivent être envisagés sur le court terme pour l'augmentation de la production en eau de Vallières-les-Grandes et sur le plus long terme à Saint-Georges-sur-Cher.

ANALYSE DES INCIDENCES DU PLUi SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

L'évolution de l'urbanisation à travers un centrage du développement urbain au sein de l'urbanisation existante ou dans sa continuité immédiate permet d'optimiser les réseaux d'adduction. L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation est desservi par le réseau d'eau potable, ce qui permettra de limiter la création de nouveaux réseaux, les pertes liées aux fuites et les coûts de mise en service.

Les sites de développement démographique ou économique du Cher à la Loire sont globalement localisés en dehors des périmètres protégés des captages d'eau potable, alors l'urbanisation sur le territoire n'aura que peu d'incidence sur la qualité de l'eau. D'ailleurs, la plupart de ces périmètres protégés et les points de captages est protégé par des zones A et N au règlement graphique, limitant fortement la construction sur ces sites.

Précisions toutefois que les périmètres de protection des captages de Saint-Georges-sur-Cher et Montrichard-Val-de-Cher sont concernés par des projets d'urbanisation. Des Orientations d'Aménagement et de Programmation sont délimitées sur ces secteurs de projets et rappellent l'existence de ces périmètres de protection et de leur extrême sensibilité.

SITUATION ACTUELLE

EAUX USEES

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

De la nature des sols dépend leur capacité à l'assainissement individuel. Il en découle un choix de système d'assainissement (tranchées d'épandage, filtres à sable, terre d'infiltration,...) qui présentent des contraintes de superficie, d'entretien et de coût variables.

La majorité des eaux usées traitées par les systèmes individuels peuvent être renvoyées au milieu naturel par le sol. En cas de sols alluviaux, l'exutoire est le milieu superficiel. Ces sols se trouvent dans les fonds de vallée et sont défavorables à l'assainissement individuel.

Les schémas d'assainissement des différentes communes du Cher à la Loire définissent la répartition entre les secteurs devant faire l'objet d'un assainissement individuel et les secteurs devant se raccorder au réseau collectif. Les constructions dans la plupart des hameaux ou isolées au sein des espaces agricoles et naturels ne sont pas desservies par le système d'assainissement collectif, généralement localisé sur le bourg principal. Elles disposent donc de leur propre assainissement individuel.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La phase diagnostic de ce présent PLUi a permis de faire le point sur les stations d'épuration des eaux usées du territoire. Trois stations d'épuration sont présentes sur le territoire intercommunal :

- La Varenne à Chissay-en-Touraine : dessert les communes de Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard Val de Cher, Pontlevoy et Saint-Julien-de-Chédon ; fonctionne à 40,9% de sa capacité de 22 500 EH ; présente quelques eaux parasites par temps de pluie.
- Route de Souvigny à Vallières-les-Grandes : dessert la commune de Vallières-les-Grandes ; fonctionne à 57% de sa capacité de 600 EH.
- Les Sablières du port à Saint-Georges-sur-Cher : ne permet pas d'assurer le raccordement de l'ensemble de la population. Pour résoudre cette problématique, la commune a engagé son rattachement au SIAAM, via un raccordement à la STEP de Chissay-en-Touraine (achèvement des travaux prévu à l'automne 2019 (source : Satese 41).
- Une petite station à La Larderie à Faverolles-sur-Cher.

De manière générale, les stations d'épuration des eaux usées sur le territoire ont un fonctionnement globalement satisfaisant.

EAUX PLUVIALES

Sur chaque commune du territoire, des secteurs présentent ponctuellement des problématiques de prises en charge des eaux pluviales, essentiellement du fait du sous-dimensionnement des réseaux existants ou de l'insuffisance du développement de ces réseaux. Ces situations sont susceptibles de générer des phénomènes d'inondation localisés.

Les problèmes d'évacuation d'eaux pluviales surviennent généralement au fur et à mesure d'une urbanisation au coup par coup, et sont révélés par de mauvaises conditions météorologiques. Dans les futurs secteurs à urbaniser, la question

de l'évacuation doit être prise en compte en amont des projets, et traitée dans sa globalité par des aménagements adaptés.

BESOINS EXPRIMÉS DANS LE CADRE DU PLUi

EAUX USEES

Il est communément admis qu'un habitant supplémentaire raccordé à une station d'épuration des eaux usées correspond à une augmentation des effluents d'environ 0,8 Equivalent Habitant (EH).

Pour rappel, le nombre moyen d'habitants par logement est estimé à 2,06 à horizon 2030.

Le PLUi prévoit la construction de 760 logements sur les communes de Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard Val de Cher, Pontlevoy, Saint-Julien-de-Chédon et Saint-Georges-sur-Cher (bientôt raccordée) soit une augmentation calculée des effluents d'environ 1 250 EH. Le diagnostic a permis de mettre en évidence que la STEP disposait d'une capacité d'accueil supplémentaire d'environ 13 300 EH. Elle est donc en capacité d'accueillir les logements prévus par le PLUi ainsi que les 790 EH (+ quelques habitations qui ne sont pas encore raccordées aujourd'hui à l'actuelle STEP) supplémentaires engendrés par le raccordement du réseau de Saint-Georges-sur-Cher.

Le PLUi prévoit la construction de 40 logements sur la commune de Vallières-les-Grandes, soit une augmentation calculée des effluents d'environ 65 EH. Le diagnostic a permis de mettre en évidence que la STEP disposait d'une capacité d'accueil supplémentaire de 258 EH. Elle est donc en capacité d'accueillir les logements prévus par le PLUi.

Pas de raccordement supplémentaire de prévu sur la STEP de La Larderie à Faverolles-sur-Cher.

EAUX PLUVIALES

Les projets en construction et aménagement auront nécessairement pour conséquence une imperméabilisation supplémentaire des sols.

Le PLUi doit prendre en compte ces problématiques dans le choix des sites à urbaniser et envisager des mesures limitatives de rejet des eaux pluviales dans les réseaux collectifs.

ANALYSE DES INCIDENCES DU PLUi SUR LA GESTION DES EAUX USEES ET PLUVIALES

EAUX USEES

L'évolution démographique du territoire intercommunal prévue sur les années à venir aura pour conséquence une augmentation des effluents à traiter sur deux stations d'épurations du territoire. Néanmoins, celles-ci disposant de capacités suffisantes pour traiter ces effluents, le projet démographique du PLUi n'aura aucune incidence sur le traitement des eaux usées du territoire.

Le règlement de PLUi prévoit le raccordement obligatoire pour toute nouvelle construction située dans les périmètres desservis par l'assainissement collectif et à l'inverse, il oblige à l'installation d'un système d'assainissement autonome lorsque le réseau collectif n'est pas présent.

EAUX PLUVIALES

Dans le cadre du choix des futurs secteurs à urbaniser, les sites connus pour un dysfonctionnement dans la gestion des eaux pluviales ont été volontairement évités. Des sites ont également été réfléchis pour la mise en place de nouveaux équipements de gestion. Plus précisément :

- Une étude menée sur la commune déléguée de Montrichard a permis d'identifier des sites stratégiques pour la mise en œuvre de bassins de gestion des eaux pluviales afin d'améliorer la situation existante. Ces sites ont notamment été repris dans le PLUi par la mise en place d'emplacements réservés.
- A Faverolles-sur-Cher un emplacement réservé est mis en place pour la réalisation d'un bassin de gestion des eaux pluviales.
- Quelques parcelles ont été rendues inconstructibles par le PLUi sur le secteur de la Fontaine de Nanteuil à Montrichard, un secteur connu pour ses ruissellements importants en cas de forte pluie.

Le règlement écrit du PLUi ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation mettent en place des prescriptions et recommandations quant à la gestion des eaux pluviales dans le cadre de projets d'aménagement ou de constructions : gestion autant que possible à la parcelle, respect des prescriptions du gestionnaire du réseau d'eaux pluviales, interdiction des rejets dans le réseau d'eau usée, réutilisation de l'eau pluviale. Les projets recouvrant des surfaces supérieures à 1 ha seront soumis à la réglementation du code de l'environnement au titre de la loi sur l'eau.

SITUATION ACTUELLE

Le Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Val de Cher agit sur toutes les communes du Cher à la Loire pour l'évacuation et le tri des déchets.

En 2017, 11 435 tonnes de déchets ont été collectées et traitées sur l'ensemble du territoire du syndicat, ce qui représente 224 kg/hab/an (contre 223kg/hab en 2016)

Les habitants des communes du SMIEEOM Val de Cher ont ainsi trié :

- 1 085 tonnes de papiers, soit 21,24 kg/hab.
- 2 027 tonnes de verre, soit 39,68 kg/hab.
- 857 tonnes d'emballages, soit 16,78 kg/hab.

Ces chiffres sont stables par rapport à l'année 2016.

Une grande partie de ces déchets a pu être recyclée, mais seulement après être passée entre les mains des trieurs, pour retirer les erreurs (qui représentent 29% des emballages et 4% des papiers), et séparer les différentes matières qui seront expédiées vers des usines différentes.

Au final, le recyclage réel s'est ainsi traduit :

- 93 tonnes d'acier,
- 6 tonnes d'aluminium,
- 235 tonnes de cartonnettes,
- 36 tonnes de briques alimentaires,
- 193 tonnes de bouteilles et flacons plastiques,
- 1 110 tonnes de papier,
- 2 030 tonnes de verre.

ANALYSE DES INCIDENCES DU PLUi SUR LA GESTION DES DECHETS

L'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises sur le territoire du Cher à Loire sera génératrice de déchets induisant une augmentation des besoins en collecte et traitement.

La densification globale de l'habitat prévue par le règlement graphique du PLUi favorisera la collecte des déchets en permettant une optimisation technique et économique des parcours de collecte.

En tout état de cause, l'organisation de la collecte des déchets sera adaptée par le syndicat afin de tenir compte de l'apport de populations nouvelles, notamment sur les zones ouvertes à l'urbanisation.

Il pourra être pertinent de proposer des documents déclinant les « bonnes pratiques » à adopter en matière de tri des déchets aux nouveaux arrivants.